

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 11 MAI 2023****OBJET DE LA DELIBERATION****ANNULATION PARTIELLE TAXES 2022  
GAUVIN Aimé**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10 membres présents** et 5 membres représentés par pouvoir accordé, soit au total **15 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves</b>	10-	<b>M. SANIAL Jean</b>
2-	<b>Mme BROSSE Chantal</b>	11-	
3-	<b>M. CHARRETIER Nicolas</b>	12-	
4-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	13-	
5-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	14-	
6-	<b>M. FRECON Laurent</b>	15-	
7-	<b>M. FRECON Sébastien</b>	16-	
8-	<b>M. PALIARD Rambert</b>	17-	
9-	<b>M. REBOUX Georges</b>	18-	

**Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. OGIER Yvan – REVEILLE Yves****Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves  
M. DALBEGUE Gérard donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal  
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. PALIARD Rambert  
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. SANIAL Jean  
M. VERNET Gérard donne pouvoir à M. CHARRETIER Nicolas****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230511-C07-20230511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Affichage : 12/05/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Monsieur le Président informe les membres du Comité que la Succession GAUVIN Aimé représentée par M. GAUVIN Jean-Marie a écrit le 16 février 2022 pour faire part des ventes de terrain à M. DUCHEZ et M. FRECON par le biais de la SAFER. De plus il demande une exonération sur les redevances 2022 des concessions N° 10541 et N° 10542 par le fait qu'il n'a pas utilisé son droit d'eau en totalité sur l'année 2022 en conséquence des ventes réalisées.

- concessions BP Canal 10541 (5ha) et 10542 (5ha)
- montant rôle 2022 : 3 230.00 € HT soit 3 794.00 € TTC

Monsieur le Président propose une remise exceptionnelle de la moitié des redevances 2022 de l'avis N° 74 du rôle pris en charge par le titre N°33 de l'exercice 2022, cette remise s'élève à 1 615.00 € HT soit 1 897.00 € TTC

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- Décide d'annuler la somme de 1 615.00 € HT soit 1 897.00 € TTC pour les motifs indiqués ci-dessus
- Délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**A MONTBRISON, le 11.05.2023**

Le Président,  
**Jean-Yves BONNEFOY**

